

PROCES VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 21 septembre 2022 à 20h30

Convocation du Conseil Municipal : le 13/09/2022

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/08/2022

- 1 Election nouvel adjoint au Maire suite à décès-modalités de mise en œuvre -vote
- 2 Mise à jour du tableau du CM suite à l'élection du nouvel adjoint
- 3 Nouveau tableau du CM
- 4 Modification des indemnités de fonction des élus
- 5 Vente des locaux de l'ancienne épicerie
- 6 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- 7 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021
- 8 Questions diverses

Le mercredi 21 septembre 2022 à 20h30 : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
VILLEPONTOUX R	X			GOUZOU MONT	X		
DUFOUR P		x		DEHAN R	x		
ROCHELLI L	x			BONNET D	X		
LAVERGNE JP	X			SANCHEZ L	x		
GLEYZE D	X			BESNARD O	x		
VITRAC O	X			CRUBILIE B	X		
EWANGELISTA C	x			BELIE M	X		
JOUGLAS F	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le Maire.

Mr Benoît CRUBILIE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02/08/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 02/08/2022

N° : 51_2022 OBJET : Election nouvel adjoint au Maire suite décès

Monsieur Michel BELIE, ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 1^{er} adjoint, et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

N° : 52_2022 OBJET : Mise à jour tableau du CM

Monsieur le Maire présente le nouveau tableau qui sera mis à jour et transmis à la préfecture.

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction
Maire	M.	VILLEPONTOUX Régis	24-06-1958	15-03-2020
Premier adjoint	M.	BELIE Michel	30-11-1955	21-09-2022
Deuxième adjointe	M.	ROCHELLI Laurent	13-12-1962	15-03-2020
Troisième adjoint	M.	LAVERGNE Jean-Paul	12-04-1960	15-03-2020
Quatrième adjoint	M.	GLEYZE Dominique	12-11-1974	15-03-2020
Conseiller municipal	M.	VITRAC Olivier	22-11-1977	15-03-2020
Conseiller municipal	Mme	EWANGELISTA Christine	18-03-1967	15-03-2020
Conseiller municipal	M.	JOUGLAS Franck	23-10-1970	15-03-2020
Conseiller municipal	Mme	GOUZOU MONTEIL Françoise	26-01-1958	15-03-2020
Conseiller municipal	M.	DEHAN Romain	10-03-1988	15-03-2020
Conseiller municipal	M.	BONNET Didier	11-02-1960	15-03-2020
Conseiller municipal	Mme	SANCHEZ Leila	31-03-1963	15-03-2020
Conseiller municipal	M.	BESNARD Olivier	17-12-1977	15-03-2020
Conseiller municipal	M.	CRUBILIE Benoit	09-01-1988	15-03-2020

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Annexé à la délibération du 21 Septembre 2022)
(Article L2123-20-1 du CGCT)

CANTON DE SOUILLAC

COMMUNE DE PINSAC

POPULATION : 798

INDEMNITES ALLOUEES

Maire :

Nom - Prénom	Indemnité allouée En % de l'indice 1027	Montant brut de l'indemnité mensuelle
Régis VILLEPONTOUX	35,16 %	1 415.21 €

Adjoint au maire avec délégation : (Article L2123 24 du CGCT)

Nom - Prénom	Indemnité allouée en % de l'indice 1027	Montant brut de l'indemnité mensuelle
1 ^{er} adjoint Michel BELIE	9.59 %	386.05 €
2 ^{ème} adjoint Laurent ROCHELLI	9.59 %	386.05 €
3 ^{ème} adjoint Jean-Paul LAVERGNE	9.59 %	386.05 €
4 ^{ème} adjoint Dominique GLEYZE	9.59%	386.05 €
Conseiller délégué Olivier BESNARD	9.59%	386.05 €

Montant total des indemnités mensuelles brutes : 3 345.21 €

N° : 54_2022 OBJET : Vente du bâtiment de l'ancienne épicerie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des acquéreurs potentiels, Monsieur LANGLOIS Stéphane et Madame Corinne LEQUETTE demeurant 78 Route de Niort 79430 LACHAPELLE SAINT-LAURENT, ont été trouvés pour la vente de ce bien pour la somme de 90 000€ nets vendeur.

La commune ne souhaite pas conserver ce bien dans son patrimoine.

Monsieur le Maire expose également l'intérêt pécuniaire pour les finances communales, de la vente de ce bien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à cette vente
- Autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint en son absence à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N° : 55_2022 OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

N° : 56_2022 OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2021

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA